



SOMMAIRE

- 2 ► **PRENDRE LE TEMPS DE VOUS ACCUEILLIR**
- 3 ► **NET@TTITUDE**
 - Un espace pour le web, pour remplir des démarches ou pour se former
 - Une info sur la sécurité au travail ?
 - Comment maîtriser une souris ?
 - L'offre d'habitat pour les séniors
- 4 ► **BRÈVES D'INFOS**
 - APJ : les jeunes de Grand Sud se distinguent
 - Les élus MSA fidèles aux rencontres annuelles
- 5 ► **Un peu de gym entre deux rangs de vigne**
 - Après les inondations : partir pour rebondir
 - Agri11 et Gem11 embauchent pour vous et vous simplifient votre gestion
- 5 ► **LA VIE DES ELUS**

Philippe Cases et Sophie Bonnery : et toi, pourquoi es-tu élu à la MSA ?

Editorial

Le dernier trimestre de l'année 2018 a été particulièrement difficile pour les habitants du département de l'Aude. La MSA Grand Sud, aux côtés des pouvoirs publics et d'autres partenaires, s'est immédiatement mobilisée pour accompagner ses nombreux ressortissants victimes des inondations catastrophiques d'octobre 2018.

L'ampleur de ce sinistre comparable aux inondations de 1999 a conduit la MSA à déployer des moyens de toute nature pour aider les victimes dans leur reconstruction aussi bien matérielle que psychologique.

Au plan matériel, des fonds importants ont été dégagés à la fois par la MSA Grand Sud mais également par d'autres MSA et par la CCMSA. Les élus MSA du département des Pyrénées-Orientales ont également généreusement exprimé leur solidarité envers leurs voisins Audois. Je mesure une fois de plus au travers de ces actes, la force de la solidarité du monde agricole et je les en remercie.

Cette année, l'assemblée générale de la MSA Grand Sud se tiendra fin

mai dans un lieu hautement symbolique de ces événements, Villegailhenc, et nous pourrions illustrer les différentes facettes du rôle de la MSA, de son réseau d'élus et de ses salariés qui ont accompagné et accompagnent encore les sinistrés.

S'il est une action à laquelle je suis extrêmement attentif, c'est bien celle du soutien psychologique aux victimes alors même que celles-ci ne mesurent pas tous les effets et tous les dégâts que cela peut causer. J'avais pu moi-même mesurer sur des proches en 1999 l'impact psychologique de ce type de catastrophe.

Au-delà du soutien individuel, j'ai donc souhaité que la MSA donne également la possibilité aux foyers sinistrés de pouvoir bénéficier d'un séjour de répit.

La MSA a développé une offre, dénommée « partir pour rebondir » permettant de mettre en place un séjour dans un centre de vacances de la mutualité agricole pour un groupe de personnes et familles victimes des inondations et suivies par nos travailleurs sociaux. Ce séjour qui permet de bénéficier d'un répit physique et psycholo-

gique dans un environnement différent, est l'occasion de se ressourcer et d'évacuer la tension accumulée grâce à des méthodes et avec le soutien d'intervenants formés à cet effet.

Au-delà des dégâts causés aux biens personnels, la MSA accompagne et soutient par différents dispositifs les agriculteurs dont l'exploitation a été partiellement ou totalement atteinte.

Enfin, je ne peux pas terminer cet éditorial sans saluer la mémoire de Jean-Marie Serre qui est décédé début avril. Jean-Marie Serre a mis tout son engagement et sa détermination au service des ressortissants agricoles du département des Pyrénées-Orientales depuis 1984 en tant qu'administrateur de la MSA des Pyrénées-Orientales puis en tant que Président de la MSA des PO de 2003 à 2009. Sa personnalité tout en discrétion et ses actes étaient en parfaite concordance avec les valeurs de solidarité et de mutualisme que porte la MSA.

Claude BERLOTTI
Président MSA Grand Sud

Prendre le temps de vous accueillir



Les modalités d'accueil évoluent : entretien sur rendez-vous tous les jours, dépôt de documents, outils informatiques en libre service, interface pour les malentendants, ... L'accueil s'adapte à vos besoins.

UNE MEILLEURE LISIBILITÉ DES HORAIRES

La MSA Grand Sud vous reçoit de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h sauf vendredi 16 h dans les accueils de Carcassonne, Narbonne et Perpignan. L'accueil téléphonique est accessible aux mêmes plages horaires.

Pour accéder à un conseiller, contactez-nous de préférence en début de matinée ou en début d'après-midi et évitez les lundis toujours très chargés.

Les permanences dans les autres communes sont ouvertes aux jours habituels sur des plages horaires identiques : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Les accueils de Bourg Madame, Céret, Maury, Quillan fonctionnent dorénavant sur rendez-vous.

UN ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

L'accueil sur rendez-vous est privilégié et proposé tous les jours dans les agences de Carcassonne, Narbonne et Perpignan. Vous recevoir sur rendez-vous nous permet d'assurer un traitement de qualité de votre demande. L'agent MSA peut préparer votre rencontre avant de vous recevoir. Il disposera de toutes les informations ; il sera plus disponible pour examiner votre situation et répondre à vos questions. Au final, votre demande sera complète et prête à être traitée par les services concernés. C'est un gain de temps également pour vous : fini les attentes à l'accueil, vous maîtrisez mieux votre agenda.

Vous pouvez demander un rendez-vous dans Mon espace privé internet, par téléphone au 04 68 55 11 66 ou directement dans un accueil. L'agent MSA vous contactera ensuite pour fixer le rendez-vous au plus tôt et selon votre disponibilité.

UN ESPACE DIGITAL EN LIBRE SERVICE

Pour les démarches administratives simples, un espace internet est accessible en libre service tous les jours à Carcassonne, Narbonne et Perpignan. (Cf. rubrique Net@ttitude).

UN CONTACT PAR LE WEB PLÉBISCITÉ

L'accueil de la MSA passe aussi par le web. Vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser le service en ligne Mes Messages Mes Réponses de votre espace privé internet. Cela permet effectivement de poser plus clairement une question sans attendre. Nous recevons 160 à 170 mails par jour. Nous recevons quotidiennement 65 documents pour compléter des demandes de prestation.

UN NOUVEAU SERVICE POUR LES PERSONNES MALENTENDANTES

Au téléphone et dans les accueils de Carcassonne, Narbonne et Perpignan, la MSA a mis en place la solution Acceo. Celle-ci permet à nos adhérents malentendants, seniors ou personnes atteintes de surdité de communiquer avec un agent d'accueil de la MSA en utilisant une interface dédiée.

Ce service de mise en relation est gratuit. Il est accessible via une connexion internet.

Vous devez télécharger l'application Acceo sur le site web Acce-o ou sur Google Play et App Store de votre mobile.

UN SUIVI DE NOTRE QUALITÉ DE SERVICE

Vous pouvez consulter les indicateurs sur notre qualité de service dans nos accueils. Six indicateurs (information du site internet, nombre d'appels téléphoniques aboutis, délai de réponse aux mails, ...) servent à mesurer votre satisfaction ainsi que la qualité de service que nous vous offrons.

TROUVER DE L'INFORMATION PRÈS DE CHEZ SOI

Les Maisons de Services Au Public peuvent vous renseigner ou vous mettre en relation avec un agent MSA.

Dans l'Aude : Axat, Belcaire, Belveze, Capendu, Caunes Minervois, Chalabre, Couiza, Durban, Les Ilhes, Mouthoumet, Salles/l'Hers, Tuchan, Villasavary.

Dans les Pyrénées-Orientales : les Angles, Arles/Tech, Banyuls/Mer, Corneilla la Rivière, Estagel, Ille/Têt, Olette, Montescot, Saillagouse, Saint Paul de Fenouillet, Tautavel, Vernet les Bains.

NOS ACCUEILS (données 2018)

89 411
adhérents
reçus

161 237
appels
décrochés

Un espace pour le web, pour remplir des démarches ou pour se former

Dans les accueils de Carcassonne, Narbonne et Perpignan, un espace digital est à votre disposition. Pour réaliser les démarches administratives simples, vous pouvez utiliser librement un ordinateur, une borne avec écran tactile, une imprimante et un scanner.

Si vous avez des appréhensions vis-à-vis de ces outils, n'hésitez pas à demander un rendez-vous pour bénéficier d'une démonstration personnalisée avec un agent d'accueil, à qui vous pourrez poser toutes vos questions et apprendre à utiliser les

services en ligne de la MSA pour devenir progressivement autonome. Certaines démarches, comme imprimer une attestation de paiement ou de non-paiement de prestation, sont très utiles et facilement réalisables seul après avoir suivi une démonstration.

Par cette démarche, la MSA veille à accompagner les personnes non outillées, non habituées au web, habitant dans une zone blanche afin qu'elles ne soient pas exclues au plan numérique.



UNE INFO SUR LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL ?

Le site internet « ssa.msa.fr » devient le site de référence en Santé Sécurité au Travail. Il regroupe toute la documentation nationale et locale réalisée par nos experts. Vous y trouverez en accès libre des études, enquêtes, points de législation, vidéos,... Sa newsletter vous permet de ne rien perdre des actualités.

Comment maîtriser une souris ?

Quelle que soit notre génération : se retrouver devant un ordinateur pour réaliser ses démarches administratives peut donner des sueurs froides !

La MSA Grand Sud organise des ateliers gratuits « **Coup de pouce connexion** » pour se familiariser avec l'informatique et le web, à destination des personnes en situation de précarité, personnes âgées et élus MSA, qui pourront aider à leur tour les ressortissants de leur canton. Quinze ateliers ont été réalisés en 2018 et vingt-

trois depuis leur création en 2016.

En 2019, la MSA organisera quatre sessions pour les publics fragiles et deux pour les élus. **Information au 04 68 82 65 90.**

L'association MSA Services, grâce au financement de la conférence des financeurs de chaque département, assurera les ateliers avec les séniors. Dix huit ateliers seront programmés cette année. **Information au 04 68 11 77 33.**

L'animateur accompagne les

surfeurs plus ou moins exercés durant une dizaine de séances de 3 heures. Le groupe comprend dix participants qui travaillent dans une ambiance conviviale et propice à l'entraide. Chacun dispose d'un poste de travail informatique connecté.

CHRISTIAN OLIVE, PRÉSIDENT DU CANTON DE LATOUR DE FRANCE

« Nous avons suivi ces séances d'informatique en 2018. Nous étions huit participants qui touchaient un peu à l'ordinateur.

C'est un programme très complet, très intéressant.

Ce fut très positif. Nous avons vu les logiciels excel, word, etc, et bien sûr le web.

Nous avons suivi 10 séances, des après-midi de 3 heures quand même, avec seulement une petite pause café.

A la sortie, on a un peu oublié car on perd quand on ne l'utilise pas. Mais l'animateur nous avait remis des fiches. Et le jour où j'en ai besoin, pour créer par exemple un tableur, je reprends cette fiche et j'assure ; je suis certain d'y arriver ».

L'OFFRE D'HABITAT POUR LES SÉNIORS

La MSA Grand Sud, aux côtés de ses élus, et avec les communes, élabore des réponses à la question du logement des séniors fragiles. Elle accompagne les porteurs de projets dans la réalisation du diagnostic et du montage des dossiers pour la création de Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA) ou d'Habitat regroupé avec projet social (habitat intermédiaire).

Par exemple, sur Salles sur l'Hers, l'élu MSA, Robert Batigne, est à l'origine de la création d'un habitat regroupé, avec la construction envisagée en 2021 de dix logements et d'un espace de vie sociale géré par le centre social.

La MSA est soucieuse que les séniors puissent vivre chez eux dans un logement adapté, sécurisé, avec un projet de vie sociale : l'habitat intermédiaire est une réponse à l'isolement et aux fragilités liées à l'âge.

Contact : direction.blf@grandsud.msa.fr

APJ : les jeunes de Grand Sud se distinguent

Avec son dispositif d'Appel à Projets Jeunes (APJ), la MSA accompagne les jeunes de 13 à 22 ans. Ces derniers reçoivent un coup de pouce financier pour réaliser leurs idées autour des thématiques liées à la culture, la santé et le vivre ensemble. Certains projets, primés localement, sont ensuite sélectionnés pour concourir au niveau national. Cette année, la moisson fut très fructueuse sur nos deux départements. Sur les quatre dossiers primés par la MSA Grand Sud, trois ont brillé lors de la cérémonie de remise des prix au plan national au Salon International de l'Agriculture.



—> Les jeunes d'Aragon (Aude) ont remporté le 1^{er} prix avec «Champ libre à la solidarité», douloureuse histoire du réveil de leur village dévasté en une seule nuit par les inondations. Face au désastre, ils choisissent l'espoir. Ils décident de Mutualiser la Solidarité en Actions : tombola, dégustation, ... Ils sont déterminés à redonner vie à leur commune et à leur terroir.

—> Les jeunes de Souilhanel (Aude) ont gagné le 3^e prix des 18-22 ans et le prix spécial SOLIDEL avec «Handidanse». Ils ont créé, au sein de leur lycée, un spectacle avec des élèves et des personnes en situation de handicap. Ils veulent surprendre le public avec une expérience artistique qui prône la tolérance et l'ouverture.

—> Les jeunes de Céret (PO) ont reçu le prix Coup de cœur Santé et le Prix spécial AVMA avec «Action solidarité entre jeunes». Avec leur projet, ils aident les enfants gravement malades en France à s'évader une journée. Ils ont récolté de l'argent pour leur offrir une journée d'activité (thérapie récréative).

JEAN CLAUDE DELSENY, PRÉSIDENT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ECHELON LOCAL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES, PRÉSIDENT DU COMITÉ PARITAIRE D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE, ÉLU DU CANTON DE SOURNIA

« La MSA, avec ses actions auprès des jeunes, comme le Trophée Prévention Jeunes et les Appels à Projets Jeunes, mène une action de fond. Aujourd'hui les jeunes sont souvent désorientés. Les APJ permettent aux jeunes, souvent ruraux, qu'ils soient du secteur agricole ou non, de revenir à la réalité de la vie, de voir la vie autrement que devant un écran. Nous recevons énormément de projets intergénérationnels, de jeunes qui accompagnent les personnes âgées, qui vont à leur rencontre, et c'est une belle œuvre.

Les agents de la MSA mettent en valeur les animateurs intervenant dans les communes, dans les CCAS, PIJ, etc, autant que les jeunes. Je suis admiratif du travail énorme effectué par les acteurs de la vie sociale vis-à-vis des jeunes.

Les APJ permettent à la MSA d'être reconnue dans les communes, car peu d'acteurs y sont présents. Or la MSA est un acteur du territoire rural. Elle est à la pointe car nous sommes sur le terrain et notre présence sur les territoires doit être maintenue. »

Les élus MSA fidèles aux rencontres annuelles

Chaque année, à la fin de l'hiver, les élus cantonaux de la MSA Grand Sud se réunissent par canton. Quatorze rencontres ont ainsi été organisées, du 4 mars au 27 mars 2019. Bien que les élus rentrent dans leur 5^{ème} et dernière année de mandat, ils prennent encore le temps de participer aux réunions. Celles-ci leur permettent d'échanger avec le Président, Claude Bertolotti, le 1^{er} Vice-Président Louis Cros ou le Président du comité départemental des PO Jean-Claude Delseny, un agent de direction et des salariés de la MSA, sur l'accompagnement des adhé-



rents en difficulté lors de crises climatiques, le Nouveau TESA, les actions de terrain en Action Sanitaire et Sociale, l'évolution des modalités d'accueil du public, la préparation des élections MSA prévue en 2020.

Ces élections offrent la possibilité aux adhérents de la MSA de désigner leurs représentants auprès de leur régime de protection sociale. Le recueil des candidatures dans les cantons commence d'ores et déjà. Les élus sont les relais de la MSA pour communiquer vers les adhérents et, inversement, pour

faire remonter à la Caisse les remarques ou problèmes des adhérents de leur canton.

JEAN MOLINIER, PRÉSIDENT CANTONAL DE CAPENDU

« Je participe aux réunions cantonales depuis que je suis élu, depuis 40 ans. Cela me permet d'accéder à des informations et de les relayer au niveau des exploitants de mon canton.

J'ai toujours considéré le rôle de l'élu comme un relais, par rapport aux adhérents et par rapport à la Caisse. Bien entendu, si les gens, même en difficulté, ne me sollicitent pas, je ne peux rien faire...

Dans tous les secteurs, il y a moins de participation aux réunions. A la MSA Grand Sud, on se débrouille pas mal, grâce à une

poignée d'élus toujours présents.

Quand j'entends certains se plaindre de la MSA, je leur réponds de venir aux réunions. C'est le seul moyen de nous exprimer et d'obtenir les réponses aux questions que nous nous posons. Les gens se plaignent mais ils ne viennent pas. Si nous étions au régime général, nous serions un numéro et on ne nous demanderait pas notre avis.

Dans notre secteur, nous avons été touchés par les inondations. Nous sommes passés par des périodes difficiles. Et la MSA a toujours été présente. Je tire mon chapeau : aux administratifs, aux travailleurs sociaux qui sont venus sur le terrain. La MSA, c'est tout de même du social. Il faut la préserver. »



Un peu de gym entre deux rangs de vigne

Préparer son corps entre deux rangs de vigne peut sembler saugrenu. Pourtant cela réduit durablement la douleur et, à terme, l'apparition de Troubles-Musculo-Squelettiques (TMS).

La MSA Grand Sud l'a expérimenté en 2016 avec des séances de kinésithérapie auprès des viticulteurs d'Embres et Castelmaure. Elle a décidé de poursuivre cette action auprès de sept groupes de viticulteurs volontaires à partir du mois d'octobre 2019 avec un bilan programmé en avril 2020.

En 2016, des viticulteurs d'Embres et Castelmaure s'étaient engagés dans un plan

d'actions de réduction des Troubles-Musculo-Squelettiques à partir de la démarche TMSa proposée par la MSA Grand Sud.

Tous les viticulteurs se plaignaient de douleurs du rachis et des membres supérieurs. Une des actions retenues portait sur de la kinésithérapie. Chaque viticulteur, à partir d'un bilan ostéo-articulaire individualisé, avait un programme personnalisé d'exercices à réaliser au quotidien chez lui ou à la vigne. Un kinésithérapeute spécialisé le suivait chaque mois.

Dix huit mois après la fin de l'action, 71 % des viticulteurs n'avaient plus de douleurs.

THÉRÈSE BONZOMS, PRÉSIDENTE CANTONALE DU CANTON DE SAINT ESTÈVE

« Nous avons eu une première information sur cette action lors de l'Assemblée Générale de la MSA, ensuite lors de la journée organisée l'an dernier à Rivesaltes, pour tous les viticulteurs du département, sur la prévention des TMS. Cette journée était très bien. Ce n'était pas de la théorie : les personnes étaient venues témoigner sur place.

Je suis contente de mettre en place cette action dans mon canton, avec un petit groupe de six viticulteurs.

Eux aussi ont découvert l'action à Rivesaltes et ils se sont portés volontaires.

Les séances commenceront de suite après les vendanges et avant la période de taille. C'est le calendrier le plus adapté. Le kiné viendra assez régulièrement au début pour montrer les gestes et les postures, puis les petits exercices à réaliser.

Le mal de dos est un problème récurrent pour les viticulteurs et occasionne beaucoup d'arrêts de travail. »

Après les inondations : Partir pour rebondir

Pour éviter le contrecoup psychologique lié au traumatisme des inondations d'octobre 2018 dans l'Aude, la MSA incite les adhérents sinistrés à s'échapper quelques jours hors de chez eux. Direction : le cantal dans un centre AVMA de la Mutualité Agricole, pour une semaine de pause au mois d'octobre 2019.

Le travailleur social MSA qui suit les adhérents les plus impactés, construira avec eux un projet de répit. Seize à vingt familles, couples ou adultes seuls seront ainsi les bénéficiaires de cette action. Une participation minimale leur sera demandée. Des actions seront mises en place avant et pendant le séjour (réunions de convivialité et d'information avec les familles, séances de psychothérapie ou sophrologie si besoin).

Une fois les secours d'urgence utilisés, les sinistrés sont maintenant confrontés à d'autres difficultés (expertise non terminées et travaux non entrepris, attente des décisions de démolition).

L'objectif de « Partir pour rebondir » est de continuer à accompagner les victimes, un an après la tragédie, pour les aider à se reconstruire.



Agri11 et Gem11 embauchent pour vous et vous simplifient votre gestion

Les groupements d'employeurs AGRI 11 et GEM 11 prennent en charge toutes les démarches administratives liées à une embauche, depuis le recrutement jusqu'au départ du salarié. Ils savent optimiser le coût de la main-d'œuvre en vous proposant le contrat de travail le mieux adapté. Vous ne réglez qu'une facture recensant les heures travaillées à la fin du mois.

Pour le salarié, l'avantage est de cumuler des temps partiels de manière régulière et stable auprès de plusieurs employeurs. Il s'ouvre ainsi des droits à la formation et améliore ses compétences.

Tous types de travaux sont envisageables.

Contact : Mélanie Bary au 04 68 11 77 58 / 07 81 23 39 94

Mail : melanie.bary@servicederemplacement.fr

Et toi, pourquoi es-tu à la MSA ?



PHILIPPE CASES ET SOPHIE BONNERY, TOUS DEUX ÉLUS SUR LE CANTON DE MONTRÉAL.

Rencontre de deux viticulteurs, une élue aguerrie aux arcanes de la MSA en siégeant au Conseil d'Administration depuis 15 ans et investie dans le développement de l'offre MSA Services, et un élu, plus novice, qui termine son premier mandat local.

Comment êtes-vous devenu un élu à la MSA ?

Philippe Cases : « C'est mon 1^{er} mandat. La MSA m'avait sollicité. En fait, je représentais bien ce secteur qui démarre aux sillons du Lauragais pour finir dans la vigne : j'étais en polyculture, vigne et céréales, avec du personnel.

Sophie Bonnery : J'étais jeune agricultrice et le président souhaitait intégrer des jeunes au Conseil d'Administration. Je suis rentrée en même temps que Ludovic Roux.

A la fin de notre premier CA, lorsque le directeur nous a demandé : «alors les jeunes, vous avez compris ?» J'ai répondu : «c'est comme du petit chinois !» C'était compliqué, avec tous les abrégés,...

Un administrateur a besoin de cinq ans pour comprendre tout le fonctionnement de la MSA.

Qu'est-ce qui vous motivait pour ce mandat ?

SB : La curiosité, sur le fonctionnement réel de la MSA.

Quand on est jeune, on est en colère contre les cotisations prélevées par la MSA, c'est classique. Mais la MSA ce n'est pas que les cotisations, je tiens à le dire. La MSA aide beaucoup les adhérents et ils ne s'en aperçoivent pas. Nous ne pouvons pas tout divulguer à cause du secret professionnel.

CP : En partie pour comprendre le fonctionnement de la MSA. Malheureusement, encore maintenant, nous entendons des mauvais échos sur la MSA. Pourtant, gérer la protection sociale est complexe. Et comprendre le tissu rural aussi.

Je pense que les présidents cantonaux pourraient être plus impliqués. Mais nous ne pouvons pas être informés de tout à cause du secret professionnel. A chaque fois que je connais un problème, j'alerte le travailleur social...

SB : ... Et envoyer un travailleur social n'est pas toujours la bonne solution. Les agriculteurs en ont parfois un peu peur, alors qu'il est là pour les aider. Nous l'avons vu lors des inondations dans l'Aude en

octobre : les travailleurs sociaux ont fait un travail formidable. Nous nous connaissons plus ou moins tous dans le milieu agricole. Les gens se sentent en confiance avec nous, ils nous parlent d'avantage. Nous sommes là pour leur apporter des informations sur leurs droits. J'imagine mal certaines personnes prendre rendez-vous pour aller à la Caisse...

Aussi, les élus cantonaux sont utiles pour faire remonter les problématiques au niveau de la MSA.

PC : La dernière fois qu'on m'a sollicité, c'était sur le TESA. J'ai pris du temps pour expliquer comment remplir les nouveaux contrats TESA sur internet.

Nous allons vers le tout informatique pour baisser les coûts. Mais il faut aussi garder de l'humain. Imaginez si demain nous enlevions les agents d'accueil des MSA : cela ne peut pas fonctionner. Les gens veulent du contact.

Quel est votre meilleur souvenir d'élu ?

CP : La convivialité. Nous sommes chacun dans notre coin, que nous le voulons ou non, et le réseau nous permet de se poser, de nous retrouver et de manger ensemble.

SB : J'ai tellement de bons souvenirs... La convivialité aussi. Nous sommes nombreux au Conseil Administration, mais nous sommes une très bonne équipe.

Et votre pire souvenir ?

SB : Je n'ai pas de mauvais souvenir. Par contre, je peux avoir des regrets : un dossier qui n'aboutit pas, ne pas pouvoir aider davantage certaines personnes vraiment en difficulté.

CP : Je n'ai pas obtenu d'explication à une question que j'ai posée à l'Assemblée Générale. Je regrette que nous ne prenions pas ¼ h pour discuter lorsque nous avons un point de vue différent, car nous sommes sur le terrain et la Direction, elle, a des problématiques que nous ne voyons pas.

Comment le nouveau découpage des cantons (loi 17/05/2013) impactera votre rôle ?

CP : Quand on a l'esprit d'aider les autres, les personnes qui ont un souci savent à quelle porte taper.

SP : Les personnes me contactent parce qu'elles me connaissent, même si je ne suis pas leur élu cantonal. Les relations ne sont pas figées. Cependant nous perdrons vis-à-vis de nos adhérents de la proximité.

Comment envisagez-vous l'avenir de l'élu MSA ?

CP : Au niveau cantonal, nous sommes plus effacés que les administrateurs.

SB : Etre administrateur demande énormément de temps et d'investissement. Il est nécessaire de participer aux commissions pour préparer les décisions du CA. Une personne peu disponible doit rester au niveau du canton. Il ne faut pas rentrer au CA pour son intérêt, mais plus pour celui des autres. Mon mari me dit : «tu te soucies plus des autres que de nous.» Mais c'est normal, cela doit être la position d'un administrateur. Moi, cela me plaît beaucoup.

CP : L'agriculture vit une mutation. Cela impactera aussi la MSA : que sera-t-elle dans 10 ou 15 ans ? Il faut garder une agriculture performante et revaloriser notre métier. Nous ne pouvons pas continuer à avoir des personnes qui gagnent 300 €, des suicides. Aujourd'hui nous avons, avec le régime agricole, une spécificité qu'il faut garder. Nous avons le lien social.

SB : Il faut continuer à travailler tous ensemble. Notre force, ce sont les élus ! A nous de nous battre et de défendre le régime agricole. Tant que je serai élue, je ferai tout pour le défendre. »